

GUIDE DES PRATIQUES DE PAIR AIDANCE EN RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



**STRATÉGIE
DE PRÉVENTION ET
DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ**



Fédération
des acteurs de
la solidarité



Fédération
des acteurs de
la solidarité

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

INTRODUCTION

Alors que le travail pair a déjà fait ses preuves en Amérique du Nord et dans différents pays européens, il reste cependant encore trop peu développé en France. Le travail pair repose sur le principe d'intégrer dans l'accompagnement des personnes, l'expérience et les savoir-faire d'un pair ayant été confronté à des difficultés similaires par le passé, lui permettant ainsi de soutenir des personnes confrontées aux mêmes situations.

La mobilisation du savoir d'expérience pour soutenir ses pairs est assez répandue et ancienne, qu'elle soit formalisée (comme au sein de groupes d'entraide par exemple) ou non. Historiquement, en France, la pair aidance s'est d'abord développée dans le champ de la santé mentale. Le premier exemple connu d'un patient guéri ayant partagé son expérience au bénéfice d'autres patients serait français Jean-Baptiste Pussin, « gouverneur des fous » de l'hôpital Bicêtre au XVIII^{ème} siècle. Atteint de la tuberculose, il aurait été certifié « incurable » à Bicêtre puis se serait impliqué dans la vie de l'hôpital et aurait été promu à différents postes jusqu'à devenir « gouverneur des fous ». Au-delà de son statut d'ancien malade, il aurait surtout recruté une partie de son personnel parmi les malades guéris ou convalescents.

Au niveau international, des groupes de soutien et d'entraide se sont développés avec les associations de malades dans les années 1930, sur le modèle des Alcooliques Anonymes, dans des pays ayant une tradition de self-care (ensemble des soins non dispensés par les professionnels de santé) et de self-health (style de vie adopté pour préserver la santé). Les premières pratiques d'intégration de pairs aidants salariés ont ainsi été initiées aux Etats-Unis, avec le financement par l'Association Nationale des Directeurs de Programmes d'États pour la Santé Mentale d'un programme d'embauche de travailleurs pairs aidants en 1989.

En France, l'épidémie de Sida remet en cause la relation patient-soignant et des associations d'auto-soutien se créent dans les années 1980. Dans le contexte de lutte contre le VIH/Sida et de la lutte contre la toxicomanie, des associations emploient des patients en tant qu'animateurs de prévention mais sans nécessairement qu'ils fassent part de leur propre expérience. La Fédération Nationale des Patients en Psychiatrie est créée en 1992, conduisant à une représentation directe des usagers en psychiatrie. La loi du 11 février 2005 permet la création de groupes d'entraide mutuelle (GEM). Cependant, le concept de pair aidant a du mal à émerger. Dans le domaine de la santé mentale, les premières tentatives de promotion de pairs aidants salariés sont récentes, avec l'équipe MARSS à Marseille en 2007 (intégration de travailleurs pairs en 2005), puis les expérimentations du programme Un Chez Soi d'Abord (2011) et du Programme Médiateurs de Santé Pairs (2012), accueillant tous deux des travailleurs pairs et articulés à des programmes de recherche rigoureux.

Des initiatives se sont développées dans d'autres pays. Citons par exemple les « experts du vécu » en Belgique. Dans ce pays, le « Rapport général sur la pauvreté » de 1995 s'est conclu par la nécessité d'une politique de plus grande inclusion des plus précaires dans les processus décisionnels les concernant. Le Conseil des ministres a donc décidé en 2004 de recruter des experts du vécu dans différents services publics fédéraux. Deux personnes ont été recrutées en novembre 2004, puis 16 autres en 2005 au sein de neuf services différents.

La pair aidance se déploie aujourd'hui dans divers champs d'action, notamment du médico-social : réduction des risques, milieu prostitutionnel, handicap, santé mentale, ou encore secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (AHI). Des expériences internationales dans des contextes politiques, sociaux, réglementaires et culturels différents, permettent de constater la pluralité des formes de pair aidance.

Un pair-aidant, peut être défini comme une personne qui, ayant eu un parcours de vie difficile étant passée par des expériences douloureuses (des expériences d'addiction, des problématiques de santé mentale, des nuits à la rue, des incarcérations...) s'est « rétablie » et a pris de la distance par rapport à son vécu. Il souhaite aider des personnes qui traversent aujourd'hui des épreuves similaires à celles qu'il-elle a déjà connues grâce aux habiletés et expertises qu'il-elle a été contraint-e de développer pendant son parcours personnel.

Le pair-aidant est complémentaire des autres interventions professionnelles de l'action sociale ou du domaine de la santé. En effet le médiateur permet une identification réciproque entre le pair-aidant et la personne accompagnée, et fait aussi le lien entre le patient et le professionnel, ou entre le patient et le système, dont la barrière langagière et symbolique et parfois même physique peut parfois être dure, voire violente, pour le public. On peut même dire que le médiateur pair est bilingue parce qu'il comprend, grâce à son expérience personnelle et professionnelle, le vocabulaire et le fonctionnement des professionnels de l'accompagnement et celui des personnes accompagnées.

La fonction de pair est également porteuse d'espoir pour les personnes accompagnées car le pair-aidant a vécu sensiblement la même chose que la personne accompagnée, il ou elle s'en est sorti, ce qui signifie pour la personne accompagnée qu'elle peut le faire aussi.

QUELQUES ELEMENTS DE DEFINITION

La pair aideance : regroupe un ensemble de pratiques qui procède de formes d'accompagnement ou encore d'entraide et de soutien, par lesquelles une personne s'appuie sur son savoir expérientiel vécu, c'est-à-dire le savoir qu'elle a retiré de sa propre expérience d'une situation vécue, habituellement considérée comme difficile et/ou stigmatisante ou négative (expérience de vie à la rue, précarité, conduite addictive, trouble psychiatrique,...), pour aider d'autres personnes vivant des parcours similaires, des situations comparables.

Si la pair aideance suppose une expérience de vie habituellement stigmatisée, elle n'est pas réductible à cette seule expérience qui, en soi, ne constitue pas un savoir. La démarche de pair aideance s'appuie ainsi sur la transformation de l'expérience en savoir expérientiel, c'est-à-dire en connaissances et compétences construites à partir d'un vécu, permettant d'accompagner comme de soutenir des personnes confrontées à des réalités semblables.

Le travail pair : se définit comme une forme de pair aideance dans laquelle l'intervention fondée sur le savoir expérientiel est rémunérée. Aujourd'hui, on identifie des travailleurs pairs dans différents secteurs d'intervention tant dans le champ sanitaire (médiateur de santé pair) que dans le champ social (travailleur pair, intervenant social pair).

Le patient-expert : désigne celui qui, atteint d'une maladie chronique, a développé au fil du temps une connaissance fine de sa maladie et dispose ainsi d'une réelle expertise dans le vécu quotidien d'une pathologie ou d'une limitation physique liée à son état.

Fiches des actions « Pair aideance » en Bourgogne-Franche-Comté

Première partie de la formation....

- 4 **Fiche 1** : Formation à destination des personnes accompagnées, Devenir pair aidant par le CREA I BFC
- 6 **Fiche 2** : Formation RESPAI (Réseau Expérience Soutien Pair Aideance) par la Fédération des acteurs de la solidarité BFC
- 8 **Fiche 3** : Travailleurs pairs formation professionnalisante par l'Institut Régional Supérieur du Travail Educatif et Social de Bourgogne

Seconde partie... à l'action

- 10 **Fiche 4** : Médiateur de santé pair au sein du Un chez soi d'abord
- 12 **Fiche 5** : Médiateur pair, le service AMMI de l'Acodège
- 14 **Fiche 6** : Médiateur pair, le CHRS Herriot de l'Acodège
- 16 **Fiche 7** : Pair aidant, le C2RB du Centre Hospitalier de la Chartreuse
- 18 **Fiche 8** : Pair aidant, CAARUD Le Stop de la SEDAP
- 19 **Fiche 9** : Pair aidant, Accompagnement des personnes déplacées d'Ukraine dans l'Yonne
- 20 **Fiche 10** : Focus sur un groupe d'Entendeurs de Voix
- 21 **Fiche 11** : Focus sur l'Open Dialogue

Première partie : de la formation...

FICHE 1] Formation à destination des personnes accompagnées Devenir pair aidant

LE CREAI de Bourgogne-Franche-Comté *(date de la dernière mise à jour novembre 2022)*



Depuis sa création il y a plus de 60 ans (par arrêté du 22 janvier 1964 du Ministère de la Santé), le Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations (CREAI) en faveur des personnes en situation de vulnérabilité est un organisme associatif engagé au service de l'intérêt général en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (personnes handicapées, en difficultés sociales,

âgées, enfants et adolescents accompagnés par la protection de l'enfance) et des acteurs du secteur social, médico-social et sanitaire. Les CREAI sont présents sur chaque région française et sont fédérés en réseau au sein de la Fédération ANCREAI.

Dans le contexte actuel où les évolutions politiques sont nombreuses, marquant un « virage » du secteur social, médico-social et sanitaire, promouvoir et contribuer à défendre la meilleure qualité pour l'accompagnement des personnes vulnérables et le respect de leurs droits est notre objectif prioritaire.

Le CREAI est un organisme à vocation technique et, à ce titre, réalise des missions d'animation de la réflexion régionale, d'études, de formations, d'informations et de conseils aux différents acteurs impliqués tout au long du parcours de vie des personnes en situation de vulnérabilité.

Privilégiant l'intérêt des personnes, le respect de leurs droits, la prise en compte des besoins et problématiques émergentes et l'innovation, le CREAI se présente comme un « lieu tiers », au carrefour des préoccupations des différents acteurs impliqués :

- Personnes en situation de vulnérabilité et leurs représentants.
- Organismes gestionnaires de la région.
- Professionnels des établissements et services.
- Collectivités territoriales et services de l'Etat.

Il propose une formation de 5 jours à la pair aidance animée par un binôme de formatrices psychologue et sociologue et diplômée en sciences humaines et sociales.

La formation est également accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Elle permet de répondre aux questions suivantes :

Pourquoi devenir pair aidant ?

- Choisir sur quoi je veux aider
- Choisir ce que je vais dire aux personnes que je vais aider

- Apprendre à répondre aux demandes des personnes que je vais aider

De quoi va-t-on parler ?

- C'est quoi la pair-aidance ?
- Des conseils pour mon rôle de pair-aidant
- Des documents pour m'aider dans mon rôle de pair-aidant
- Comment me faire connaître comme pair-aidant
- Ce qui est bien quand on est pair-aidant
- Ce qui peut être difficile quand on est pair-aidant

Comment ?

- Le formateur donnera des explications.
- Les participants feront un petit exposé.
- Les participants feront des jeux de rôle.
- On discutera ensemble de ce que fait un pair-aidant

La formation s'adresse à des adultes accompagnés par un établissement ou un service du secteur du handicap, à des personnes qui ont choisi de participer et qui peuvent parler d'elles devant un groupe

La formation peut accueillir un groupe de 8 personnes

FICHE 2] Formation RESPAI : Réseau Expérience Soutien Pair Aïdance

La Fédération des acteurs de la solidarité de Bourgogne-Franche-Comté *(date de la dernière mise à jour novembre 2022)*



La Fédération des acteurs de la solidarité interpelle tous les acteurs de la société pour construire des politiques publiques ambitieuses de lutte contre l'exclusion et la pauvreté. Force d'action, de proposition et de mobilisation, la Fédération des acteurs de la solidarité sensibilise l'opinion publique et les décideurs aux situations de détresse sociale. Elle dénonce les décisions et les actions qui tendent à accroître l'exclusion et les inégalités sociales.

La Fédération des acteurs de la solidarité représente ses adhérents au sein de nombreuses instances régionales et départementales et intervient auprès des pouvoirs publics pour que soient affectés les moyens nécessaires à une prise en charge de qualité des personnes les plus défavorisées. Elle analyse et évalue les actions et les dispositifs mis en place. Ainsi, elle se veut un véritable observatoire dynamique de l'exclusion et de l'insertion tout en faisant évoluer le travail des acteurs et progresser les politiques sociales.

La Fédération des acteurs de la solidarité forme et conseille. Elle propose des formations destinées aux acteurs associatifs, salariés et bénévoles, et exerce une fonction de conseil auprès de ses adhérents. Elle développe des projets en faveur des personnes les plus défavorisées et les soutient dans leurs démarches citoyennes.

Une formation inclusive

Depuis 2018, la Fédération des acteurs de la solidarité de Bourgogne-Franche-Comté propose une formation à la médiation pair s'adressant aux personnes souhaitant devenir pair-aidant-e de façon professionnelle ou bénévole, ou aux pairs-aidant-es déjà salarié-es. Dans un souci d'inclusivité, et parce que la Fédération des acteurs de la solidarité considère que l'unique compétence qui doit être attendue d'un-e pair-aidant-e ne tient pas dans ses qualités rédactionnelles ou universitaires mais dans l'utilisation qu'elle ou il fait de son savoir expérientiel, ses capacités d'écoute et son envie d'aider, aucun prérequis n'est demandé pour cette formation, si ce n'est d'avoir déjà commencé à avancer dans son rétablissement.

Objectif

L'objectif de cette formation est de permettre les personnes concernées de développer les outils et compétences adéquats pour être en capacité d'exercer des missions de médiation sociale et sanitaire auprès de leurs pairs. Promouvoir la pratique de la pair aidance participe également au repositionnement de la personne accompagnée au centre des pratiques structurantes du travail social et soignant.



Avec l'expertise d'intervenants venus de tout horizons, dont des travailleurs pairs, la formation aborde une quinzaine de thématiques, parmi lesquelles :

- Enjeux de la pair-aidance,
- Analyse de situations et de la pratique,
- Communication non violente et prise de parole,
- Relation d'aide centrée sur la personne,
- Utilisation du savoir expérientiel,
- Rétablissement,
- Discrimination et stigmatisation,
- Faire face à une situation d'urgence,
- Préparer son projet professionnel.

Ces thématiques sont abordées par le biais de différents supports :

- Temps d'échanges,
- Mises en situation,
- Etudes de cas concrets,
- Document de support de formation projetés,
- Et d'autres méthodes pédagogiques participatives !

Pensée en alternance entre apports théoriques et mise en pratique sur le terrain, la formation est composée de :

- 19 jours de formation théorique,
- 15 semaines de stage.

L'intégralité de la formation a été co-construite avec l'aide de son groupe-projet, composé de travailleurs pairs, anciens stagiaires, stagiaires aspirants, et professionnels du médico-social.

Modalités pratiques

Durée globale : 133 heures de formation théorique, soit 19 jours (7h de formation par jour). 210 à 420 heures de mise en situation dans l'établissement d'accueil (2 à 4 jours de 7h sur 15 semaines).

Période de formation : Janvier / Juillet.

Lieu de formation théorique : Locaux de la Fédération des acteurs de la solidarité BFC, 3 Rue Jean Monnet, 21300 Chenôve ou Maison des associations de Dijon, 2 rue des Corroyeurs, 21000 Dijon.

Coût : Formation gratuite, financée avec le soutien de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté. Frais annexes des stagiaires non salariés avancés par la Fédération des acteurs de la solidarité BFC.

Contact : Fédération des acteurs de la solidarité BFC

07 76 58 10 77

administratif@federationsolidarite-bfc.org

FICHE 3] Travailleurs pairs formation professionnalisante

L'Institut Régional Supérieur du Travail Éducatif et Social de Bourgogne *(date de la dernière mise à jour novembre 2022)*



Le dispositif est destiné à former des pair-aidants qui par leur partage d'expérience et les compétences visées tout au long de la formation contribueront à s'engager dans l'accompagnement et dans les soins des personnes grâce à des actions motivationnelles et psycho-éducatives.

Dispositif

- En petit groupe de 10 stagiaires maximum
- Dispositif d'une durée de 209 h (stages inclus)
- Sur une amplitude de formation de 16 mois : du 19 janvier 2021 au 19 mai 2022

Objectifs

- S'engager dans une pratique nécessitant de prendre soin de soi
- S'approprier le processus de rétablissement et ses leviers dans la relation d'aide
- Appréhender la relation d'aide et ses conflits
- Engager une réflexion autour des questions de positionnement, de déontologie et de confidentialité
- Etayer les outils de communication et ses déclinaisons pratiques

Modalités pédagogiques

- Cours regroupés sur des périodes de 2 ou 3 jours consécutifs
- Période de stage d'une durée de 35 heures, en modalité individuelle et/ou collective
- Temps d'Analyse partagée de la pratique et de l'intervention d'une durée de 15 heures
- Atelier d'aide à la production d'un mémoire d'une durée de 18 heures, modalité de soutenance collective

Organisation pédagogique

- Formation organisée en quatre phases :
 - Phase de positionnement (48h)
 - Phase de professionnalisation (72h)
 - Phase de spécialisation (50h)
 - Phase d'outillage méthodologique (36h)

Compétences visées

- Formation organisée en Blocs de Compétences (BC):
 - BC 1: Appréhender son parcours de vie (18h)
 - BC 2: Comprendre le développement de la personne(12h)
 - BC 3 : Expérimenter des outils de développement personnel pour soi et pour les autres (18h)
 - BC 4: Se situer par rapport au travail pair (15h)
 - BC 5: Favoriser la participation des personnes (21h)
 - BC 6 : Savoir transmettre son expérience (18h)
 - BC 7 : Connaître les processus de catégorisation et les leviers de dé-stigmatisation (6h)
 - BC 8 : Comprendre l'intervention dans une organisation du travail (12h)
 - BC 9 : Acquérir la méthodologie de conduite de projets et d'accompagnement (18h)

Publics / Pré-requis

Toutes personnes rétablies et/ou en cours de rétablissement aptes à s'engager dans une relation d'aide

Tarif : formation entièrement subventionnée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA).

Admission : l'admission des candidats en formation est validée par le directeur de l'établissement après avis d'une commission d'admission. Celle-ci est prononcée après examen des éléments figurant dans le dossier de candidature, complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat.

Candidature à envoyer aux référents pédagogiques (avant le jeudi 03 décembre 2020) : note de motivation de 2 pages maximum quant à :

⇒ votre engagement dans le travail en tant que pair en lien avec votre expérience vécue

⇒ votre souhait de vous impliquer dans la formation et dans une organisation de travail

Référents pédagogiques

Valérie ROUSSET : vrousset@irtess.fr - 03.80.72.64.87

Rodolphe PERCHOT : rperchot@irtess.fr - 03.80.72.64.56

FICHE 4] Médiateur de santé pair

Les « Un chez soi d'abord » Dijon métropole et Besançon *(date de la dernière mise à jour novembre 2022)*



[Lien vers la mini-série de France 3 Bourgogne consacrée au Un chez soi d'abord Dijon métropole](#)

Le décret n° 2016-1940 du 28 décembre 2016 relatif aux dispositifs d'appartements de coordination thérapeutique crée un dispositif « Un Chez-soi d'abord » comportant des logements accompagnés, avec pour objet exclusif de permettre à des personnes majeures, durablement sans-abri et atteintes d'une ou de pathologies mentales sévères :

- D'accéder sans délai à un logement et de s'y maintenir,
- De développer leur accès aux droits et à des soins efficaces, leur autonomie et leur intégration sociale.

Les missions du dispositif des ACT (Appartement de Coordination Thérapeutique) « Un chez soi d'abord » sont d'accompagner des personnes souffrant de troubles psychiatriques, ayant connu la rue, dans l'accès à un logement et dans leur parcours de rétablissement.

Ce dispositif, qui s'appuie sur les approches de rétablissement et de réduction des risques et des dommages, s'organise autour d'une équipe pluridisciplinaire d'accompagnement médico-social et d'un pôle de gestion locative adaptée. Il propose un suivi intensif, adapté et personnalisé.



[Lien vers le site internet du Un chez soi d'abord Besançon](#)

Le·a médiateur·rice de santé pair·e (MSP) est membre d'une équipe d'accompagnement à domicile et de suivi intensif qui offre une gamme de services de soins orientés vers le rétablissement et l'accès à la citoyenneté. Chaque membre de l'équipe met à contribution son expertise pour aider chaque locataire de manière individualisée à formuler et atteindre ses objectifs de rétablissement. Les modalités d'organisation sont fondées sur l'aller-vers avec des visites à domicile hebdomadaires ritualisées effectuées en binôme sur le principe de la multi référence.

Les missions spécifiques du MSP

A partir de son savoir expérientiel dans les domaines de la santé mentale, des addictions et/ou de l'exclusion, le médiateur accompagne, soutient et oriente les locataires dans leur projet de vie, dans le but d'augmenter leur autonomie, leur qualité de vie et leur intégration sociale. Il est particulièrement investi dans les instances participatives du dispositif en favorisant le lien entre les personnes, les membres de l'équipe et les administrateurs du GCSMS. Il est aussi acteur du plaidoyer des locataires et de la pari aidance en témoignant auprès des partenaires, organismes de formation, ...

A partir de son parcours de rétablissement, il partage son expérience avec les autres intervenants de l'équipe et contribue à la qualité de l'accompagnement, à l'évaluation et à l'orientation des personnes dans leur démarche, en étant lui-même porteur d'une expérience positive du rétablissement et d'espoirs envers ses pairs.

Le dispositif soutient les actions de formation individuelle et collective (formation pair aide, formation rétablissement, immersions, communauté de pratique nationale,...).

A Dijon, le *Un chez soi d'abord* est porté par un groupement de coopération qui associe le Renouveau, la SDAT, l'ADEF0 et le Centre Hospitalier La Chartreuse et l'Acodège

A Besançon, le groupement d'institutions qui porte le *Un chez soi d'abord* est composé de l'ADDSEA, du CCAS de Besançon, du Centre Hospitalier de Novillars, de l'association Julienne Javel et de l'agence immobilière sociale SOLIHA.

Chaque association et organisme membre du groupement apporte son expertise reconnue sur la prise en charge de problématiques et l'accompagnement de publics spécifiques. Le dispositif est financé par la sécurité sociale via l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) pour l'IML

A ce jour,

- 100 personnes sont accompagnées s par le *Un chez soi d'abord* Dijon métropole.
- 55 personnes sont accompagnées par le *Un chez soi d'abord* Besançon.

L'accompagnement se fait au domicile des personnes, dans le cadre d'au moins une visite par semaine ritualisée, et est assuré par **une équipe pluridisciplinaire fonctionnant en binôme** : médiateurs de santé pairs, travailleurs sociaux, infirmiers, médecin généraliste, psychiatre, chargés de gestion locative, coordinateur, directrice...

L'équipe du *Un chez soi d'abord* Dijon métropole est composée de 19 professionnels

L'équipe du *Un chez soi d'abord* Besançon est composée de 11 professionnels

Une permanence téléphonique est assurée 24h/24 pour les locataires.

L'accompagnement vise au rétablissement social, sanitaire et citoyen des personnes. Il donne la primauté au choix de la personne, repose sur l'appropriation du pouvoir d'agir et développe une approche positive de la santé mentale.

Contacts :

Un chez soi d'abord Dijon métropole
BP 50109 21001 DIJON
03 80 40 76 00
orientation@unchezsoidijon.org

Un chez soi d'abord Besançon
25000 BESANCON
03 39 25 04 89
equipe.unchezsoi@besancon.fr

FICHE 5] Médiateur pair

Le service AMMI (Accueil Mineurs Majeurs Isolés) de l'Acodège *(date de la dernière mise à jour novembre 2022)*



L'AMMI (Accueil Mineurs Majeurs Isolés) fait partie du Pôle Social Acodège. Situé au 33 rue Chanoine Bordet à Dijon, ce service d'hébergement dispose de 23 places pour des Mineurs Non Accompagnés (MNA) âgés de 15 à 18 ans, et 38 places pour de jeunes majeurs (ex-MNA) âgés de 18 à 25 ans.

L'AMMI (Accueil Mineurs Majeurs Isolés) accueille de jeunes étrangers arrivés en France en tant que mineurs, et non accompagnés d'un membre de leur famille, parent ou tuteur légal, et placés de fait sous la tutelle de la Protection de l'Enfance.

Le dispositif d'accueil prend en charge 61 personnes de 15 à 25 ans :

- 23 mineurs isolés étrangers, garçons ou filles, âgés de 15 à 18 ans, confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance au titre de l'assistance éducative ou d'une tutelle d'Etat.
- 38 majeurs, garçons ou filles, âgés de 18 à 25 ans relevant du dispositif Etat.

Tous les jeunes majeurs accueillis ont préalablement bénéficié d'une prise en charge par la Protection de l'enfant en tant que Mineurs Non Accompagnés. L'accueil continu des jeunes de 15 ans jusqu'à 25 ans résulte de notre souhait d'éviter une rupture dans le parcours de chaque jeune au moment de sa majorité. L'enjeu majeur et incontournable pour les jeunes accueillis est l'obtention d'un statut juridique régularisant leur présence sur le territoire français, enjeu qui mobilise l'équipe éducative autour de nombreuses démarches administratives vers les ambassades et l'administration française.

Un autre enjeu majeur concerne l'accès à l'autonomie et à la responsabilisation. L'équipe éducative accompagne et soutient quotidiennement les jeunes de manière collective ou individuelle dans les domaines liés à l'insertion socio-professionnelle : scolarisation, insertion professionnelle, santé, gestion des traumatismes liés à l'histoire de vie, apprentissage et perfectionnement de la langue française, intégration à l'environnement local, acquisition de savoir-faire dans la gestion du quotidien.

L'accès au sport, à la culture, aux loisirs et à la citoyenneté fait l'objet de missions confiées à une équipe d'animation.

Les mineurs (15 à 18 ans) sont orientés directement par le Conseil Départemental de Côte-d'Or.

Les majeurs (18 à 25 ans) sont orientés suite aux préconisations du SIAO Côte-d'Or (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation). Toute demande pour une prise en charge doit donc être adressée au SIAO – siao@adefo.asso.fr – 03.80.60.83.33 – sous la forme d'une fiche évaluation remplie par un travailleur social en lien avec la personne.

L'hébergement est varié :

- Collectif en chambres individuelles dans des résidences comportant cuisines et salles d'eau collectives.
- En studios regroupés sur le même site.
- En appartements extérieurs, occupés par plusieurs jeunes.

L'établissement est ouvert 365 jours par an. Ce dispositif est financé et subventionné par l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et le Conseil Départemental de Côte-d'Or.

L'équipe pluridisciplinaire, soutenue par une équipe de direction, se compose de travailleurs sociaux (assistants de service social, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs), d'une maîtresse de maison, d'un animateur éducateur sportif, d'un psychologue, et bénéficie du soutien de volontaires en Service Civique. Elle a été renforcée par le recrutement d'un **médiateur pair**. Il développe une relation soutenante et bienveillante avec les bénéficiaires et intervient au sein du collectif et au domicile des personnes hébergées en diffus.



Le **médiateur pair** participe aux réunions d'équipe, et aux temps d'analyse des pratiques professionnelles. Son parcours de vie lui permet d'appréhender les problématiques rencontrées par les personnes accompagnées : mineurs et jeunes majeurs isolés, issus d'un parcours de migration. Il sait mobiliser dans la relation à l'autre son savoir expérientiel et son parcours de rétablissement et fait preuve de recul face aux difficultés rencontrées par les personnes accompagnées. Il sait détecter les situations de mise en danger et en référer auprès de ses collègues ou sa hiérarchie. Enfin, le médiateur pair favorise la parole des usagers et sa prise en compte au cœur de leur accompagnement

Les missions du médiateur pair

- Il participe à la prise en charge des personnes accueillies et intervient directement auprès des usagers dans le domaine de la santé
- Il joue un rôle de soutien des bénéficiaires dans leurs démarches en lien avec la santé
- Il favorise auprès des bénéficiaires la prise de conscience de leurs besoins en termes de santé
- Il soutient l'infirmière coordinatrice de la cellule ressource santé dans les missions qu'elle assure
- Il participe à des actions individuelles ou collectives de promotion de la santé
- Son action participe au maintien des droits de chaque bénéficiaire dans le domaine de la santé

Contact : Acodège – L'AMMI

Tél. 03.80.41.01.99 - E-mail : ammi@acodege.fr

FICHE 6] Médiateur pair

Le CHRS Herriot de l'Acodège *(date de la dernière mise à jour novembre 2022)*

Le CHRS Herriot (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) fait partie du Pôle Social Acodège. Il accueille des jeunes hommes et femmes en situation de grande précarité, âgés de 18 à 30 ans, sans enfant à charge.



Le CHRS Herriot s'adresse à des personnes en situation de grande précarité : rupture familiale et isolement social, perte de logement, difficultés liées à l'insertion professionnelle, à la santé, au comportement, aux addictions, à la justice, au budget.

Le CHRS Herriot est agréé et conventionné pour 40 places, dont 6 places « hors les murs ». Il assure l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement global personnalisé pour chaque personne. L'accompagnement proposé doit permettre d'aller vers une autonomie personnelle et financière. Il est le seul CHRS de la Région à accueillir spécifiquement un public de jeunes adultes.

L'établissement est ouvert 365 jours par an. Les orientations sur le CHRS font suite aux préconisations du SIAO Côte d'Or (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation). Toute demande pour une prise en charge doit donc être adressée au SIAO – siao@adefo.asso.fr – 03.80.60.83.33 – sous la forme d'une fiche évaluation remplie par un travailleur social en lien avec la personne.

Les personnes en recherche d'un hébergement d'urgence doivent composer le 115 (numéro gratuit).

Le CHRS Herriot dispose d'hébergements diversifiés, qui permettent d'adapter la réponse à chaque personne accueillie et selon l'évolution de sa situation. Par le biais d'un partenariat conventionné avec la Banque Alimentaire de Bourgogne, le CHRS fournit l'alimentation aux personnes en l'absence de ressources.

Le CHRS Herriot est financé et subventionné par la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté (ARS BFC).

L'équipe éducative, soutenue par une équipe de direction et du personnel administratif, est composée d'éducateurs spécialisés. Un volontaire en service civique propose des temps d'animation dédiés à l'accès aux loisirs et à la culture. Un éducateur technique spécialisé accompagne les jeunes pour prendre en charge l'entretien, l'aménagement et les réparations des lieux d'hébergement.

Elle va être renforcée par le recrutement d'un **médiateur pair**. Le médiateur pair développe une relation soutenance et bienveillante avec les bénéficiaires. Il intervient au sein de la résidence et au domicile des personnes hébergées en diffus. Il participe aux réunions d'équipe, et aux temps d'analyse des pratiques professionnelles.

Son parcours de vie lui permet d'appréhender les problématiques rencontrées par les personnes accompagnées : jeunes majeurs, inscrits dans un parcours d'exclusion, et/ou ayant vécu un parcours en protection de l'enfance. Il sait mobiliser dans la relation à l'autre son savoir expérientiel et son parcours de rétablissement.

Le médiateur pair fait preuve de recul face aux difficultés rencontrées par les personnes accompagnées. Il sait détecter les situations de mise en danger et en référer auprès de ses collègues ou sa hiérarchie. Enfin, il favorise la parole des usagers et sa prise en compte au cœur de leur accompagnement.



Les missions du médiateur pair

- Il participe à la prise en charge des personnes accueillies et intervient directement auprès des usagers dans le domaine de la santé
- Il joue un rôle de soutien des bénéficiaires dans leurs démarches en lien avec la santé
- Il favorise auprès des bénéficiaires la prise de conscience de leurs besoins en termes de santé
- Il soutient l'infirmière coordinatrice de la cellule ressource santé dans les missions qu'elle assure
- Il participe à des actions individuelles ou collectives de promotion de la santé
- Son action participe au maintien des droits de chaque bénéficiaire dans le domaine de la santé

Contact : Acodège – Résidence Herriot

9, rue de Venise – 21000 Dijon

Tél. 03.80.68.84.68 – Fax 03.80.68.84.69

E-mail : residence.herriot@acodege.fr

FICHE 7] Pair aidant

Le C2RB (Centre référent de réhabilitation psychosociale de Bourgogne) du Centre Hospitalier La Chartreuse *(date de la dernière mise à jour novembre 2022)*



Le Centre référent de réhabilitation psychosociale de Bourgogne (C2RB) est un service de soin, de formation et de recherche qui dépend du Centre Hospitalier La Chartreuse (pôle de réhabilitation).

Le C2RB comprend

- La filière Réhabilitation (Réhab)
- La filière Transition (équipe transition)
- Une filière formation et recherche
- **La filière d'Intervention Précoce (Centre d'Intervention Précoce) qui emploie deux pairs aidantes.**

Le Centre d'Intervention Précoce (CIP) est un service ambulatoire situé au Centre Hospitalier La Chartreuse. Il a pour but d'offrir une prise en charge adaptée aux jeunes patients (16-35 ans) à risque de présenter ou ayant présenté un premier épisode psychotique (PEP) ou présentant un trouble psychotique débutant dans une perspective qui se veut positive, pro-active et constructive. L'enjeu est de dégager avant tout les compétences de la personne et de lui permettre d'en prendre conscience afin qu'elle puisse construire un projet de vie adapté.



Cette prise en soin intégrative et personnalisée comprend des avis spécialisés, des bilans approfondis et des soins de réhabilitation. En effet les recherches cliniques suggèrent qu'un diagnostic précoce et la mise en route d'un traitement rapide associés à des soins spécifiques de réhabilitation favoriseraient une évolution plus favorable.

Bien que les enjeux soient multiples, un des premiers aspects qui justifie une prise en charge précoce est la période de vie au cours de laquelle surviennent les premiers symptômes psychotiques : fin de l'adolescence ou début de l'âge adulte. Il s'agit d'une phase critique de développement, de fragilité narcissique et les changements psychologiques et sociaux qui y sont liés doivent être pris en compte pour une prise en soin optimale.

L'intervention précoce se traduit par la volonté d'être présent rapidement en tant que soignants prêts à proposer des soins appropriés pour prévenir l'évolution défavorable au long cours.

Les interventions de l'équipe visent la réinsertion socioprofessionnelle de la personne.

L'objectif est d'offrir tout le soutien nécessaire afin qu'elle poursuive les activités antérieures à la survenue de symptômes psychotiques comme le retour aux études ou la reprise du travail, par exemple.

Le CIP reçoit des patients âgés de 16 à 35 ans, ayant présenté un premier épisode psychotique, ou à risque de présenter un premier épisode psychotique, ainsi que les patients ayant un trouble psychotique débutant (< 5 ans). Ils peuvent être adressés par les services hospitaliers de psychiatrie, la psychiatrie privée et le secteur médico-social. L'utilisateur et sa famille peuvent également solliciter directement le CIP.

Il compte 2 pairs aidantes dont une formée en région dans le cadre de la formation RESPAI (Réseau Expérience Soutien Pair Aidance) portée par la Fédération des acteurs de la solidarité.

Les missions du pair aidant

- Enrichir l'offre de soins par l'expérience des pairs-aidants
- Permettre aux usagers du C2RB de se projeter dans le rétablissement
- Déstigmatisation des soins et de la maladie psychique
- Promouvoir une dynamique d'accompagnement par les pairs au niveau local, départemental et régional
- Partage des connaissances, repères et savoirs que les pairs-aidants ont acquis sur leur propre expérience du handicap
- Faciliter les liens entre les différents partenaires
- Développer l'autonomie du patient, non en concurrence avec l'expertise des professionnels mais en plus de celle-ci
- Faire le lien entre les acteurs institutionnels de l'accompagnement et les acteurs associatifs
- Partage du vécu expérientiel
- Offrir espoir et confiance en l'avenir pour les usagers
- Accompagner et soutenir les professionnels de santé et les patients
- Être un pont, un lien entre deux univers. Un cheminement entre le savoir, la connaissance et la réalité de la maladie

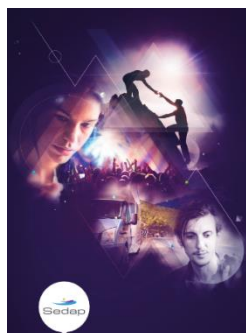
Contact : CHLC– C2RB

E-mail : c2rb@chlc-dijon.fr

Site : www.ch-lachartreuse-dijon-cotedor.fr

FICHE 8] Pair aidant

CARRUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues) Le STOP de la SEDAP *(date de la dernière mise à jour novembre 2022)*



Le CAARUD est un dispositif créé depuis 2008 par la SEDAP (association loi 1901 d'intérêt général) afin de permettre à tous les usager-ères de drogues d'avoir accès aux droits les plus fondamentaux : écoute, information, nourriture, hygiène, matériel stérile, soins...

Afin d'être au plus près des besoins des personnes, le CAARUD dispose de permanences d'accueil fixes et d'une unité mobile couvrant l'ensemble du territoire de la Côte-d'Or.

Le CAARUD intervient également en travail de rue et dans le cadre de scènes festives (concerts, festivals, rave party...). Le CAARUD met à la disposition des usager-ères un espace d'écoute sans jugement.

En fonction des pratiques, un accompagnement personnalisé à la réduction des risques est proposé que ce soit de manière individuelle ou en groupe ainsi qu'une écoute et un accompagnement spécialisé en fonction des habitudes de vie (sommeil, alimentation, hygiène corporelle), de l'usager-ère. Il propose une évaluation paramédicale et des réponses adaptées aux besoins (premiers soins, information, orientation...), une information sur l'ensemble des droits possibles (CMU, RSA, allocation chômage...), un accompagnement et un soutien dans les démarches administratives (rédaction de CV...).

De plus, le CAARUD met à disposition gratuitement tout le matériel de réduction des risques adaptable selon les besoins et propose de la documentation sur les drogues, le VIH, les hépatites, la sexualité... En matière d'hygiène, des « kit hygiène » ou au détail sont proposés ainsi qu'un espace de repos, une douche et ponctuellement, une collation en dépannage.

Afin de permettre d'avoir accès aux différents services et de faciliter les démarches administratives, le CAARUD dispose d'un ordinateur et d'un téléphone portable.

D'abord en tant que stagiaire dans le cadre de la formation RESPAL (Réseau Expérience Soutien Pair Aïdant) portée par la Fédération des acteurs de la solidarité puis en tant que salarié, le CAARUD compte un travailleur pair.

Contact : SEDAP

Siège social, Pôle Ressources de Formation et de Prévention (P.R.F.P.)

6 avenue Jean Bertin - 21 000 Dijon

sedap@addictions-sedap.fr

FICHE 9] Pair aidant

Accompagnement des personnes déplacées d'Ukraine dans l'Yonne par Coallia

(date de la dernière mise à jour novembre 2022)

L'État dans l'Yonne coordonne l'accueil et le soutien apporté aux ressortissants Ukrainiens. L'ensemble des services de l'État dans l'Yonne est mobilisé afin de coordonner le dispositif d'accueil des ressortissants ukrainiens.

La DDETSPP (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et protection des populations) a confié dans l'accompagnement des personnes déplacées d'Ukraine à COALLIA.



Afin de mener à bien ce travail une équipe pluridisciplinaire composée de travailleur social et de pair aidant (1 travailleur social et 3 pair aidants) a été constituée.

Les actions sont menées sur tout le département et a pour but l'accompagnement des personnes déplacées d'Ukraine lorsqu'elles sont hébergées chez des tiers ou dans le cadre d'un accueil collectif

L'équipe pluridisciplinaire soutiens les personnes déplacées d'Ukraine dans les différentes démarches administratives liées à leur situation spécifique (autorisation provisoire de séjour, prestations familiales, CAF, complémentaire santé solidaire, pôle emploi, formation, scolarisation et recherche de logements pérennes, ...)

Le dispositif est financé jusqu'au 31/12/2022

Contact : COALLIA 89

Corinne FAGOTAT, Chef de pôle asile de l'Yonne

Corinne.FAGOTAT@COALLIA.ORG>

FICHE 10] Focus sur un Groupe d'Entendeurs de Voix

Création et animation d'un groupe d'entendeurs de voix par l'implication d'un pair aidant *(date de la dernière mise à jour novembre 2022)*

Interlocuteurs de la fiche :

- Frédéric GUITARD, Médiateur Santé Pair et Jean Pierre FRELING, Cadre de santé.

Intitulé de l'action :

- Créer et faire vivre un groupe d'entraide sur l'entente de voix hors de l'agglomération dijonnaise.

Le Réseau français sur l'entente de voix (REV France) s'inscrit dans le Mouvement international sur l'entente de voix qui est représenté par une vingtaine de réseaux nationaux de par le monde. L'objectif est de promouvoir une approche des voix et des autres perceptions, expériences ou vécus inhabituels, respectueuse des personnes et de leur expertise. Le Réseau considère que le fait d'entendre des voix n'est pas, en soi, un symptôme de maladie mentale mais qu'il s'agit d'un phénomène porteur de sens pour les personnes concernées et que, pour ces raisons, il convient de prendre les voix en considération. Pour ce faire, il soutient les initiatives locales destinées à sensibiliser les personnes à une approche ouverte des voix et à offrir aux entendeurs de voix des espaces d'expression où ils puissent parler de leurs expériences sans être jugés ni enfermés dans une identité de malades.

Partenaire des groupes du REV France, cette action a pour but le soutien et l'information pour la mise en place et la co-facilitation d'un groupe d'entraide sur l'entente de voix. Cette pratique développée depuis 1996 a prouvé sa réelle efficacité et se limite à l'agglomération de Dijon en Bourgogne Franche-Comté. La création de ce groupe émane d'une volonté de désenclaver le « désert rural » en Région.

Sur la base du bénévolat, l'objectif est de créer un groupe d'entendeurs de voix par le soutien, l'aide d'un pair-aidant et de pairs entendeurs basé sur la maîtrise du concept. Le groupe d'entendeurs de voix s'adresse à tout entendeur considéré comme stabilisé par la médecine et à tout autre type d'entendeur et personnes sujettes à des manifestations considérées comme bizarres (sensations de persécutions, visions, etc.) en demande d'aide face à ces phénomènes

Basée sur la parité autour de l'entente de voix, des co-facilitateurs « encadrent » des réunions dans le respect de règles humanistes. La volonté est d'offrir des possibilités de réajustements à un public fortement stigmatisé. Les axes d'accompagnement sont :

- L'information avec des rencontres sur Dijon/Longvic ; (les co-facilitateurs, le groupe) ;
- Les outils formations REV à mettre en place et financer (Qualiopi).
- Une possibilité soutien dans le temps.

Contacts :

Interlocuteurs de la fiche : fredericguitard@yahoo.com & jean-pierre.freling@chcdijon.fr CMP
Longvic : 03 80 66 73 65

REV France représenté par Yann DEROBERT, 06 31 87 18 89, admin@revfrance.org
, <https://revfrance.org>

FICHE 11] Focus sur l'Open Dialogue

Être porteur du concept Open Dialogue au sein d'équipes *(date de la dernière mise à jour novembre 2022)*

Interlocuteurs de la fiche :

- Frédéric GUITARD, Médiateur Santé Pair ; Jean Pierre FRELING, Cadre de santé et Maëva MUSSO Psychiatre référente Open Dialogue.

Intitulé de l'action :

- Inviter à faire évoluer les pratiques de soins par l'Open Dialogue par un pair-aidant déjà inséré dans une équipe.

L'Open Dialogue est à la fois une approche philosophique / théorique des personnes qui vivent une crise de santé mentale et de leurs familles / réseaux sociaux, et un système de soins développé en Laponie occidentale en Finlande depuis une trentaine d'années. Dans les années 1980, les services psychiatriques en Laponie occidentale étaient en mauvais état : en fait, ils avaient l'un des taux les plus élevés de schizophrénie en Europe. Maintenant, ils ont les meilleurs résultats documentés dans le monde occidental. Par exemple, environ 75% des personnes qui ont expérimenté une psychose sont retournées à leur travail ou à leurs études dans les 2 ans et seulement 20% environ prennent encore des neuroleptiques après 2 ans de suivi.

Remarquablement, l'Open Dialogue n'est pas une alternative aux services psychiatriques, c'est le service de psychiatrie standard en Laponie occidentale. Cela a offert une occasion unique d'élaborer une approche globale avec des services de patients hospitalisés et ambulatoires bien intégrés. En travaillant avec les familles et les réseaux sociaux, dans leur propre foyer autant que possible, les équipes de l'Open Dialogue aident les personnes qui vivent une situation de crise à être ensemble et à engager le dialogue. C'est de leur expérience, si la famille et l'équipe peuvent supporter l'émotion extrême dans une situation de crise et tolérer l'incertitude, en prenant le temps nécessaire, que le ressenti partagé émerge et que le rétablissement devient possible. L'Open Dialogue s'appuie sur un certain nombre de modèles théoriques, y compris la thérapie familiale systémique, la théorie dialogique et le constructionnisme social.

Ainsi, l'Open Dialogue s'appuie sur des méthodes différentes de celles pratiquées en psychiatrie (utilisation raisonnée de psychotropes, logique et applications thérapeutiques spécifiques) et accompagne le public dans toutes souffrances psychiques.

Ce projet n'est pas encore mis en place en région mais est notamment porté par un travailleur pair issu de la formation à la pair aideance portée par la Fédération des acteurs de la solidarité. Il vise à sensibiliser et former à l'Open Dialogue, insuffler dans l'équipe une inspiration de volonté de **faire changer les paradigmes par l'action d'un pair-aidant, interlocuteur privilégié dans cette pratique de thérapie alternative** avec à terme la mise en place de la pratique de cette méthode.

Contacts :

Interlocuteurs de la fiche : fredericguitard@yahoo.com & jean-pierre.freling@chlcdijon.fr

U_P Association représentée par Maëva Musso / <https://u-p-asso.fr/>